

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00193

Numéro SIREN : 799 870 597

Nom ou dénomination : PUERIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt 9845

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PUERIS
416 rue Robert Capa
34090 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2014 B 193 / 2019-B-9845

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 28/06/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
28/02/2017.
Rapport du commissaire aux comptes
Rapport de gestion
Procès-verbal d'assemblée en date du 15/11/2017

Concernant la société

PUERIS
Société par actions simplifiée
416 rue Robert Capa
34090 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-9845 le 25/06/2019
R.C.S. MONTPELLIER 799 870 597 (2014 B 193)

Fait à MONTPELLIER le 25/06/2019,
LE GREFFIER



S.A.S. PUERIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 28 février 2017**

**CAPSUD
expertise & audit**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Montpellier et sur la liste des commissaires aux comptes, près la Cour d'Appel de Montpellier.

S.A.S. PUERIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 28 février 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2017, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS PUERIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 29 Août 2017, dans lequel nous formulons les réserves suivantes :

- Absence de justification de garanties de recouvrement suffisantes pour un montant de chiffre d'affaires de 254 K€ hors taxe. Le risque était couvert partiellement et le risque résiduel non provisionné s'établissait à 129 K€
- Absence de pièce probante concernant une écriture de régularisation de charge pour 42 K€
- Absence de rémunération des comptes courants d'associés pour 26 K€

Les comptes annuels ont été modifiés par le président pour corriger cette insuffisance. Le résultat de l'exercice passe ainsi de 38 K€ à (80 K€). Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 29 Août 2017.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**CAPSUD
expertise & audit**
Société d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes, inscrite
au tableau de l'ordre des experts
comptables de la région de Montpellier
et sur la liste des commissaires aux
comptes, près la Cour d'Appel de
Montpellier.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		28/02/2017			29/02/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 086	1 242	2 844	3 661
	Autres immobilisations corporelles	1 688 337	534 127	1 154 209	1 316 592
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts	4 370		4 370	6 358
	Autres immobilisations financières	500 000		500 000	500 000
	TOTAL (II)	2 206 793	535 370	1 671 424	1 836 611
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	167 711		167 711	373 415
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	141 209		141 209	114 489
	Charges constatées d'avance	9 050		9 050	6 413
	TOTAL (III)	317 969		317 969	494 318
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 524 763	535 370	1 989 393	2 330 928
(1) dont droit au bail				10 000	10 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				504 370	6 358
(3) dont créances à plus d'un an					

CERTIFIÉ
CONFORME

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

28/02/2017

29/02/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 169	3 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	73 639	52 000
	Résultat de l'exercice	(80 100)	22 778
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	47 708	127 808
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	987 734	1 218 227
	Emprunts et dettes financières divers	321 448	444 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 984
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 186	383 679
	Dettes fiscales et sociales	140 220	146 230
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 098	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 941 685	2 203 120
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 989 393	2 330 928
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(80 100,28)	22 778,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 171 555	1 205 499
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		476	729

CERTIFIÉ
CONFORME

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

28/02/2017

29/02/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 449 794	1 836	5 451 631	5 449 802
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	296		296	
	Montant net du chiffre d'affaires	5 450 090	1 836	5 451 926	5 449 802
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 388	126
	Autres produits			208	10
	Total des produits d'exploitation (1)			5 461 522	5 449 937
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			3 708 787	3 810 011
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			13 914	4 879
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			624 184	567 577
	Impôts, taxes et versements assimilés			151 392	139 055
	Salaires et traitements			555 804	578 180
	Charges sociales du personnel			123 103	118 765
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			176 745	174 851
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			28 003	8 492
	Total des charges d'exploitation (2)			5 381 932	5 401 810
RESULTAT D'EXPLOITATION				79 591	48 128

CERTIFIÉ
CONFORME

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

A Montpellier, le 20 Octobre 2017

Le commissaire aux comptes

CAPSUD EXPERTISE ET AUDIT



Sébastien MICHEL

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		28/02/2017	29/02/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		79 591	48 128
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 413	7 425
	Total des produits financiers	6 413	7 425
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	52 718	32 774
	Total des charges financières	52 718	32 774
RESULTAT FINANCIER		(46 304)	(25 349)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		33 286	22 778
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 000 107 149	
	Total des charges exceptionnelles	113 149	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(113 149)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		237	
TOTAL DES PRODUITS		5 467 936	5 457 362
TOTAL DES CHARGES		5 548 036	5 434 584
RESULTAT DE L'EXERCICE		(80 100)	22 778

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

**CERTIFIÉ
CONFORME**

COMPTES ANNUELS

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 1 989 393 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 5 467 936 euros
 - un total charges de 5 548 036 euros
 - dégage un résultat de -80 100 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/03/2016
- finit le 28/02/2017
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de SAS PUERIS avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CERTIFIÉ
CONFORME

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		28/02/2017			29/02/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 086	1 242	2 844	3 661
	Autres immobilisations corporelles	1 688 337	534 127	1 154 209	1 316 592
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	4 370		4 370	6 358
	Autres immobilisations financières	500 000		500 000	500 000
TOTAL (II)		2 206 793	535 370	1 671 424	1 836 611
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	167 711		167 711	373 415
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	141 209		141 209	114 489
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 050		9 050	6 413
	TOTAL (III)	317 969		317 969	494 318
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 524 763	535 370	1 989 393	2 330 928

(1) dont droit au bail

10 000

10 000

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

504 370

6 358

(3) dont créances à plus d'un an

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 989 393 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 467 936 euros et un total charges de 5 548 036 euros, dégageant ainsi un résultat de -80 100 euros.

L'exercice considéré débute le 01/03/2016 et finit le 28/02/2017.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CERTIFIÉ
CONFORME

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

28/02/2017

29/02/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	4 169	3 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	73 639	52 000
	Résultat de l'exercice	(80 100)	22 778
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	47 708	127 808
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	987 734	1 218 227
	Emprunts et dettes financières divers	321 448	444 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 984
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 186	383 679
	Dettes fiscales et sociales	140 220	146 230
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 098	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 941 685	2 203 120
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 989 393	2 330 928
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(80 100,28)	22 778,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 171 555	1 205 499
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		776	729

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

28/02/2017

29/02/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 449 794	1 836	5 451 631	5 449 802
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	296		296	
	Montant net du chiffre d'affaires	5 450 090	1 836	5 451 926	5 449 802
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 388	126
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			208	10
	Total des produits d'exploitation (1)			5 461 522	5 449 937
	Achats de marchandises			3 708 787	3 810 011
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			13 914	4 879
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			624 184	567 577
	Impôts, taxes et versements assimilés			151 392	139 055
	Salaires et traitements			555 804	578 180
	Charges sociales du personnel			123 103	118 765
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			176 745	174 851
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			28 003	8 492
Total des charges d'exploitation (2)				5 381 932	5 401 810
RESULTAT D'EXPLOITATION				79 591	48 128

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

28/02/2017

29/02/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		79 591	48 128
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 413	7 425
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		6 413	7 425
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	52 718	32 774
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		52 718	32 774
RESULTAT FINANCIER		(46 304)	(25 349)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		33 286	22 778
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 000	
	Sur opérations en capital	107 149	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	113 149	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(113 149)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		237	
TOTAL DES PRODUITS		5 467 936	5 457 362
TOTAL DES CHARGES		5 548 036	5 434 584
RESULTAT DE L'EXERCICE		(80 100)	22 778

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 989 393 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **5 467 936 euros**
 - un total charges de **5 548 036 euros**
 - dégage un résultat de **-80 100 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/03/2016**
- finit le **28/02/2017**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS PUERIS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

PUERIS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 46 RUE ROBERT CAPA, 34090 MONTPELLIER
799870597 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 28 février 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Un exercice difficile qui se solde par un résultat déficitaire.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 28 février 2017, date de clôture de l'exercice, il a été convenu entre associés qu'au 28.02.2018 la société PROMO CADEAUX représentée par Monsieur Combettes céderait l'intégralité de ses titres à la société ORCHESTRA PARTICIPATION. Un protocole d'accord fixant les modalités d'exploitation de la société PUERIS a été signé entre les parties le 12 et 13 septembre 2017.

Il vous est précisé que les comptes arrêtés au 28/02/2017 qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée ont fait l'objet d'un premier arrêté présenté dans le rapport de gestion du Président du 31/08/2017. Suite à la décision de l'assemblée générale du 31 Août 2017, un nouvel arrêté des comptes arrêtés au 28 février 2017 vous est présenté.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif sur l'exercice à venir est de maintenir le chiffre d'affaires et de ne pas augmenter les charges.

CERTIFIÉ
CONFORME

MC

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Solde des dettes fournisseurs au 29/02/2016

<i>Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés</i>	<i>Moins de 30 jours</i>	<i>Moins de 60 jours</i>	<i>Plus d'un an</i>	<i>Total</i>
<i>Fournisseurs</i>	2 726 €			2 726 €
<i>Factures non parvenues</i>	380 953 €			380 953 €

Solde des dettes fournisseurs au 28/02/2017

<i>Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés</i>	<i>Moins de 30 jours</i>	<i>Moins de 60 jours</i>	<i>Plus d'un an</i>	<i>Total</i>
<i>Fournisseurs</i>	88 798			88 798
<i>Factures non parvenues</i>	373 388			373 388

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 451 926 euros contre 5 449 802 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,03%.

Le montant des de la reprise sur provision et amortissement, et transfert de charges s'élève à 9 388 euros contre 126 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 3 708 787 euros contre 3 810 011 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 624 184 euros contre 567 577 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 151 392 euros contre 139 055 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,87%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 555 804 euros contre 578 180 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 123 103 euros contre 118 765 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,65%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 35 personnes contre 35 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 176 745 euros contre 174 851 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,08%.

Le montant des autres charges s'élève à 28 003 euros contre 8 492 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 381 932 euros contre 5 401 810 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,36%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 79 591 euros contre 48 128 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 65,37%.

CERTIFIÉ
CONFORME

nc

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandat du Président

Nous vous proposons de renouveler le mandat du Président jusqu'au 1^{er} mars 2018.

Rémunération du Président

Nous vous proposerons de fixer la rémunération du Président jusqu'au 1^{er} mars 2018.

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés s'élevant à moins de 3% du capital au 28 février 2017, est inférieure au seuil légal ;
- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Michel COMBETTES
Président

CERTIFIÉ
CONFORME

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 989 393 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 467 936 euros** et un total **charges** de **5 548 036 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-80 100 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/03/2016** et finit le **28/02/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Mode et durées amortissements :

- Matériel et outillage industriels : 5 ans en linéaire
- Agencements, aménagements, installations : 7 ans et 10 ans en linéaire
- Mobilier : 5 ans et 7 ans en linéaire

Stocks et en cours

La société ne possède pas de stock.

Les marchandises sont facturées au fur et à mesure de la réalisation des ventes de marchandises par l'affilié.

Les marchandises présentes dans le magasin ne sont pas la propriété de l'affilié : ceci explique l'absence de stock dans les comptes sociaux.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 28/02/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	10 000					10 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000					10 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 086					4 086
	Instal., agencement, aménagement divers	1 533 362		9 152			1 542 514
	Matériel de transport			2 619			2 619
	Matériel de bureau, mobilier	141 429		1 775			143 203
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 678 877		13 546			1 692 423	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	506 358		51		2 038	504 370
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	506 358		51		2 038	504 370
TOTAL		2 195 235		13 596		2 038	2 206 793

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 28/02/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	425	817		1 242
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	317 249	154 046		471 295
	Matériel de transport		235		235
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	40 951	21 647		62 597
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	358 624	176 745		535 370
TOTAL		358 624	176 745		535 370

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		28/02/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	4 370	4 370	
	Autres immobilisations financières	500 000	500 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 093	5 093	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 672	29 672	
	Taxes sur la valeur ajoutée	110 302	110 302	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 966	5 966	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	16 678	16 678	
	Charges constatées d'avances	9 050	9 050	
	TOTAL DES CREANCES	681 131	681 131	
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice	51		
	(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 038		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		28/02/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	776	776		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	986 958	216 828	770 130	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	462 186	462 186		
	Personnel et comptes rattachés	44 575	44 575		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 548	43 548		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 320	1 320		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 777	50 777		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	321 448	321 448		
	Autres dettes	30 098	30 098		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 941 685	1 171 555	770 130	
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	229 989			
	(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	321 448			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

28/02/2017

Total des Produits à recevoir		22 644
Autres créances		22 644
<i>FOURN AVOIR A RECEVOIR</i>	<i>15 286</i>	
<i>ETAT PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>5 966</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>1 392</i>	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	28/02/2017	29/02/2016	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	22 644	29 489	(6 845)	-23,21
TOTAL	22 644	29 489	(6 845)	-23,21

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

28/02/2017

Total des Charges à payer		522 493
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 882
INTERETS COURUS NON ECHUS	866	
ASSURANCES COURUES NON ECHUES	241	
FRAIS FINANCIER A PAYER	776	
Emprunts et dettes financières divers		27 448
INTS COMPTES COURANTS ASSOC	27 448	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		373 388
FOURN FACTURES NON PARVENUES	373 388	
Dettes fiscales et sociales		108 061
CONGES PAYES	39 662	
CHARGES SOC/ CONG PAYES	12 602	
CHARGES SOCIALES A PAYER	5 020	
CHARGES FISCALES SUR C.P.	904	
ETAT TAXES A PAYER	49 873	
Autres dettes		11 715
CLTS-R.R.R. A ACCORDER AVOIRS	11 715	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	28/02/2017	29/02/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 882	2 025	(143)	-7,08
Emprunts et dettes financières divers	27 448		27 448	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 388	380 953	(7 565)	-1,99
Dettes fiscales et sociales	108 061	96 102	11 959	12,44
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	11 715		11 715	
TOTAL	522 493	479 080	43 413	9,06

ANNEXE - Élément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	28/02/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

28/02/2017

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		5 451 926
Ventes de marchandises		5 451 631
CA ADHESION CAF	2 388 903	
FAC VENTES PUER TX	3 060 891	
VENTES EXPORT	1 836	
Production vendue Services		296
REDEVANCE	296	
Chiffre d'affaires par marché géographique		5 451 926
Chiffre d'affaires FRANCE		5 450 090
CA ADHESION CAF	2 388 903	
FAC VENTES PUER TX	3 060 891	
REDEVANCE	296	
Chiffre d'affaires EXPORT		1 836
VENTES EXPORT	1 836	

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Chiffre d'affaires

Dans le cadre du contrat de commissionnaire affilié, et en application de l'article L132-12 du Code de Commerce, la société comptabilise les opérations traitées en son nom propre, pour le compte de tiers, dans les produits et les charges suivant leur nature. Le chiffre d'affaires se compose ainsi exclusivement de ventes de marchandises.

- Engagement hors bilan liés aux emprunts :

- Nautissements des actions :

- Détenus par ORCHESTRA : 20 K€
- Détenues par SARL PROMO CADEAUX : 30 K€

- Blocage de C/C : 350 K€

- Les indemnités de départ à la retraite sont de 1 mois pour les salariés hors cadres ayant au moins 10 ans d'ancienneté et pour les cadres ayant au moins 8 ans d'ancienneté.

A la clôture de l'exercice aucun salarié ne possède une telle ancienneté, il n'y a donc pas d'indemnité à mentionner.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

28/02/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	500,00	100,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	500,00	100,0000	50 000,00

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **35 675 euros**

le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de reconstitution de leurs fonds de roulement

Ce crédit sera affecté sur le prochain exercice au recrutement, à la formation et à l'investissement et au fonds de roulement

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		28/02/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		3	
	Professions intermédiaires			
	Employés		32	
	Ouvriers			
	TOTAL		35	

PUERIS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 46 RUE ROBERT CAPA, 34090 MONTPELLIER
799870597 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2017**

Le 15 novembre 2017
A 18h15

Les associés de la société PUERIS se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel COMBETTES, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jacques BLANCHET est désigné comme secrétaire.

La société CAP SUD Expertise et Audit, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

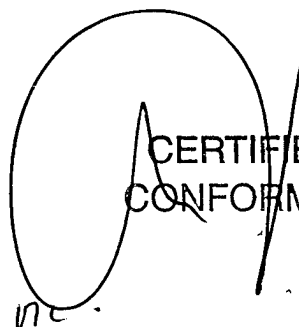
Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 28 février 2017,
- le rapport de gestion du Président
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.


**CERTIFIÉ
CONFORME**

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du Rapport de gestion du Président,
- Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 28 février 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du président,
- Fixation de la rémunération du président,

Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Décisions à prendre concernant l'actionnariat des salariés en application de l'article L. 225-129 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

Le président rappelle que les comptes arrêtés au 28/02/2017 qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée ont fait l'objet d'un premier arrêté présenté dans le rapport de gestion du Président du 31/08/2017. Suite à la décision de l'assemblée générale du 31 Août 2017, un nouvel arrêté des comptes arrêtés au 28 février 2017 vous est présenté.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ
CONFORME

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 28 février 2017 s'élevant à -80 100,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-80 100,00 euros
Augmenté du report à nouveau antérieur :	73 639,00 euros
Solde	-6 461,00 euros

Affecté ainsi qu'il suit :

Au compte "report à nouveau", s'élevant ainsi à -6 461,00 euros
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, renouvelle le mandat de Monsieur Michel COMBETTES, en qualité de Président, pour la période allant rétroactivement du 31 aout 2017 et prenant fin au 1^{er} mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

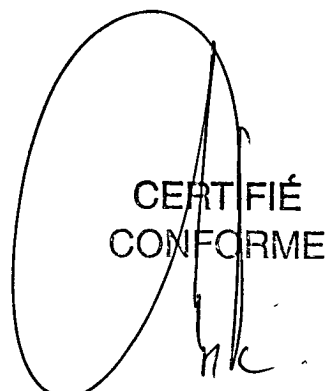
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale entérine la rémunération de Monsieur Michel COMBETTES, en qualité de président, pour l'exercice clos le 28 février 2017 pour un montant de 60 000 euros bruts annuels.

L'Assemblée décide de maintenir sa rémunération mensuelle brute à la somme de 5 000 euros bruts mensuel jusqu'au 1^{er} mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ
CONFORME



RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, décide, en applications des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 1 500 euros. Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux associés au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société établi en commun par la société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du Travail et de l'article L. 233-16 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Président dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de déléguer au Président avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés a été supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
3. Fixer, avec sa justification, le prix de souscription des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du Travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.
4. Dans la limite du montant maximum de 1 500 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles

**CERTIFIÉ
CONFORME**

Compte tenu d'un résultat financier de -46 304 euros (-25 349 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 33 286 euros contre 22 778 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,13%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -113 149 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 237 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de -80 100 euros contre un bénéfice de 22 278 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 28 février 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 989 393 euros contre 2 330 928 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,65%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -80 100,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 28 février 2017 de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-80 100,00 euros
Augmenté du report à nouveau antérieur :	73 639,00 euros
Solde	-6 461,00 euros

Affecté ainsi qu'il suit :

Au compte "report à nouveau", s'élevant ainsi à -6 461,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 47 708 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

CERTIFIÉ
CONFORME

nc

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions
6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation
8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
9. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.
10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ
CONFORME

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Michel COMBETTES

CERTIFIÉ
CONFORME

Le secrétaire
Jacques BLANCHET

CERTIFIÉ
CONFORME

PUERIS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 46 RUE ROBERT CAPA, 34090 MONTPELLIER
799870597 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 28 février 2017 s'élevant à -80 100,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-80 100,00 euros
Augmenté du report à nouveau antérieur :	73 639,00 euros
Solde	-6 461,00 euros

Affecté ainsi qu'il suit :	
Au compte "report à nouveau", s'élevant ainsi à	-6 461,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 47 708 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel COMBETTES

